



PODCASTS

ELLES N'ONT PAS PU DIRE "NON"

Trois programmes audio sur la question du consentement, pour comprendre les mécanismes d'emprise psychologique que les jeunes victimes de violences sexuelles ont eu à traverser. Par **Isabelle Duriez** Illustration **Fanny Michaëlis**

DÉBORAH A LANCÉ UNE BOUTEILLE À LA MER, EN 2020. Des messages sur Facebook pour raconter à demi-mot l'emprise que son rabbin avait sur elle, au point de l'abuser sexuellement. Père de famille, cultivé, charismatique, l'homme était devenu son « gourou ». Deborah n'a pas pu dire non. « *J'ai perdu pied* », témoigne-t-elle dans *Tu ne te tairas point* (1). En remontant la piste de ce « rabbin n° 1 », transféré d'Aix-en-Provence à Grenoble, à Bordeaux, selon un mécanisme d'omerta, les journalistes Lila Berdugo et Salomé Parent-Rachdi ont mené une enquête inédite : sur les processus de silenciation propres au

judaïsme, l'absence de réaction face aux lanceurs d'alerte et la non prise en charge de ces violences sexuelles par les instances religieuses, tels que le Grand Rabbin de France et le Consistoire.

Quand, à 14 ans, Aliya rencontre « Alexandre » via Internet, elle ignore tout du mécanisme d'emprise. Il dit aimer tout d'elle et réclame des preuves d'amour. Sur Snapchat, il lui demande d'envoyer des photos d'elle nue et des vidéos pornos. Aliya va mal, résiste, il menace. Jusqu'au jour où il diffuse les photos au sein de son collège. En quelques heures, Aliya devient « la pute » qui l'a « bien cherché ». Insultée,

rejetée, Aliya est au bord du suicide... Le récit de sa descente aux enfers est glaçant, comme celui de son dépôt de plainte, classée sans suite. Mais *Aliya, juste une histoire de nues* (2) de Sylvie Aguirre et Jérémie Bulté raconte aussi comment elle s'est réapproprié son histoire, en intervenant dans les classes, pour en faire une arme de prévention. Ces deux podcasts mettent en lumière le non-consentement sous la contrainte psychologique. *Au cœur de l'affaire du viol de Pontoise* (3) aborde une autre facette du consentement, celui des mineur·es lors de relations sexuelles avec un majeur. Le 24 avril 2017, Sarah, 11 ans, est abordée par un homme de 28 ans qui lui impose des relations sexuelles, sans menaces ni violence. L'affaire a permis d'inscrire dans la loi, en 2018, que tout acte de pénétration sur un·e mineur·e de moins de 15 ans est un viol. Sarah n'a pas pu en bénéficier. Le procès s'est tenu en novembre 2022 et la journaliste judiciaire Marion Dubreuil le retrace à travers les récits de l'avocate de l'enfant, de l'accompagnante du collectif contre le viol, et de l'avocat de l'accusé. Un podcast nécessaire pour comprendre le fonctionnement de la justice. En France, moins de 1 % des violeurs sont condamnés.



1. Tu ne te tairas point, en six épisodes (Paradiso Media).



2. Aliya, juste une histoire de nues, en sept épisodes (ZED/Initial Studio).



3. Au cœur de l'affaire du viol de Pontoise, en deux épisodes (Binge Audio).